

www.mairie1.paris.fr **Tél.: 01.44.50.75.01**

Mini-guide de la Petite-Enfance dans le 1er

VOS INTERI OCUTEURS A LA MAIRIE

Martine FIGUEROA

Adjointe au Maire En charge de la Petite-Enfance, de la Famille, de la Jeunesse et des Sports Tél.: 01 44 50 75 09 - martine fiqueroa@paris.fr

Erwan SOUDRY

Collaborateur du Maire En charge de la Petite-Enfance, des Affaires scolaires et de la Communication Tél. : 01 44 50 76 23 - erwan.soudry@paris.fr

La permanence Petite-Enfance est assurée par Martine FIGUEROA, tous les vendredis (sauf pendant les vacances scolaires) de 14h30 à 16h30 sans rendez-vous

LES MODES DE GARDE

Les Crèches

Crèche de l'Arbre-Sec Directrice Madame HLAVAC 17 bis rue de l'Arbre-Sec

7 bis fue de l'Albre-Se Tél. : 01 42 60 17 36

Crèche des Halles

Directrice Véronique DEJY-DESBIOLLES 132 rue Rambuteau Tél.: 01 55 34 35 40

Crèche Saint-Roch

Directrice Suzanne TANNOUS 26 rue Saint-Roch Tél.: 01 44 50 00 45

Votre Parcours Crèche

- L'inscription se fait à la Mairie du 1er au sein du service « Familles Infos Prem1er » (F.I.P), ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (fermeture à 17h) et le jeudi jusqu'à 19h00 (fermeture à 19h30)
- L'inscription est ouverte à compter du 6ème mois de grossesse ou de la décision attribuant la garde de l'enfant en vue de son adoption
- Remise d'un courrier de confirmation d'inscription vous invitant à venir à la permanence, le vendredi de 14h30 à 16h30, de Martine FIGUEROA (si elles ne sont pas assurées, cela est mentionné sur le site internet et indiqué sur les panneaux à l'accueil de la mairie). Après cette rencontre, prendre un rendez-vous avec la directrice de la crèche de votre choix
- L'inscription doit être faite par une personne ayant l'autorité parentale
- Vous devez confirmer la naissance de l'enfant au F.I.P, ainsi qu'à la Directrice de la crèche. (envoi de l'acte de naissance par mèl)
- Le dossier sera étudié dans la perspective de son passage en Commission, pour la rentrée du mois de septembre ou pour une autre rentrée dans l'année selon les places disponibles
- Délibération de la Commission
- Intégration de votre enfant à la crèche, après une période d'adaptation

Les pièces justificatives (pièces originales et photocopies) à apporter au F.I.P le jour de l'inscription

- Livret de famille ou, à défaut, la pièce d'identité des parents
- Dernier avis d'imposition **ou** dernière attestations de ressources délivrée par la caisse d'allocations familiales **ou** les 3 derniers bulletins de paie des deux parents
- Pièce justificative de domicile
- Lorsque l'enfant est né, copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois et, au cas où l'autorité parentale a fait l'objet d'une décision de justice, copie de cette décision.

La Commission d'attribution des places en crèche

- Ses réunions : En général au printemps, pour attribuer les places du mois de septembre, à l'automne et dès qu'une place se libère dans le courant de l'année,
- Sa composition : Elle est présidée par le Maire, assisté de Martine FIGUEROA. Elle est composée : d'Élus de la majorité et de l'opposition d'arrondissement ; de professionnels de la Petite-Enfance (Directrices des crèches et haltes-garderies, Médecin et Assistante sociale de PMI, Puéricultrice de secteur et Coordinatrice des crèches), de représentants du F.I.P et des services sociaux départementaux
- Son rôle : elle étudie tous les dossiers dès lors que la naissance de l'enfant a été confirmée par les parents et se prononce sur les admissions.

Bon à savoir

Les haltes-garderies

L'attribution des places est indépendante de la Commission. Dès 6 mois – pour la halte-garderie des Prouvaires Dès 12 mois - pour la halte-garderie Saint-Roch,

Halte Garderie des Prouvaires Directrice Nathalie THIERRY 8 rue des Prouvaires 75001 Paris Tél.: 01 44 76 87 70

Halte Garderie Associative Saint-Roch Directeur Didier TRILLOT

26 rue Saint-Roch 75001 Paris Tél. : 01 42 86 90 22

Les Assistantes maternelles agréées & la PMI

Garde au domicile des professionnelles agréées par la Préfecture de Paris

Service Agréments et Accompagnements des Assistants maternels et Familiaux

Délivre la liste des assistantes maternelles agréées après la naissance de votre enfant, 50 A, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 - Tél. : 01 53 24 31 00

Centres de PMI

6 rue de la Banque 75002 Paris - Tél. : 01 42 61 46 23 2 bis rue au Maire 75003 Paris - Tél : 01 42 74 69 79 2/6 rue de Moussy 75004 Paris Tél : 01 72 63 40 13

Les Petits Prems

www.petitsprems.mairie1.paris.fr

Mis en place par la Mairie du 1^{er}, c'est un site innovant en matière de mise en relation des familles pour la garde partagée. Outil sécurisé et efficace, il permet de déposer une annonce pour rentrer en contact très rapidement avec d'autres habitants de l'arrondissement.

